

COMMUNE DE BOUVIGNIES

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 DECEMBRE 2022

N° 2022- 042 – CANTINE SCOLAIRE – TARIFS MAJORES

L'an deux mil vingt-deux, le six décembre à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Date de Convocation du conseil municipal : 30/11/2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Absents : 03

Votants : 17

Présents : PRADALIER Frédéric, HULOUX Martine, VALIN Jean-Marie, CARON Philippe, SALMON Bernadette, HOUSSIN Daniel, LONGUEPEE Jean, COUTEAU Odile, LOSCIUTO Martine FENAIN Bruno, THERET Elodie, DANGREMONT Romain, LIBERT Nathalie, VIELLEFON Guillaume, CARON Elise.

Absents excusés : Mmes DESFONTAINE Delphine – CAILLE-WATTIER Valérie – Mr FEVRIER Gilles a donné procuration à CARON Elise

Secrétaire de séance : CARON Philippe

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est récurrent, pour l'école Pigeon Vole, que des parents laissent leurs enfants en cantine, sans inscription préalable. Il propose à l'assemblée d'appliquer pour les repas pris sans inscription préalable, des enfants de l'école Pigeon Vole, une majoration de tarif, à savoir 50 % du tarif appliqué à compter du 1^{er} janvier 2023, à savoir :

- Famille de Bouvignies 5.70 € le repas

- Famille extérieure 6.75 € le repas

Le conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE, la proposition de Monsieur le Maire et l'AUTORISE à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

F. PRADALIER



Envoyé et reçu en Préfecture le 08/12/2022
ID 059215904059 20221206 2022 042 DE
Publié sur le site internet le 09/12/2022